

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 5 juillet 2012

DCM N° 12-07-28

Objet : Nuit Blanche 4 - Participations financières.

Rapporteur : M. SCHUMAN, Conseiller Délégué

En complément des délibérations de juin et septembre 2011 concernant les participations d'organismes publics et de sociétés privées au financement de la manifestation Nuit Blanche 4, il s'avère que deux versements sont confirmés à la Ville de Metz, portant ainsi à 170 500 € le montant des recettes sur cette opération :

- FEDER : 10 000 €,
- Région lorraine : 45 000 € au lieu du montant de 40 000 € initialement prévu.

Par ailleurs, une des participations votées antérieurement sera versée par SAS TREVES en lieu et place de la Société Manulor.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU les délibérations du 30 juin 2011 et du 29 septembre 2011,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

D'ACCEPTER les participations financières suivantes :

- FEDER : 10 000 €
- Région lorraine : 45 000 €
- SAS TREVES : 5 000 € en lieu et place de la Société MANULOR.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents et pièces se rapportant à la Nuit Blanche 4 (exercice 2011).

ORDONNE les inscriptions budgétaires correspondantes dans le cadre du budget de l'exercice en cours (programme 11629).

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
L'Adjoint Délégué

Antoine FONTE

Service à l'origine de la DCM : Action Culturelle

Commissions : Commission des Finances

Référence nomenclature «ACTES» : 7.5

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 42

Absents : 13

Dont excusés : 13

Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ